

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Points-clés du Conseil spécialisé pour la filière fruits et légumes du 29 août 2012

Le Conseil spécialisé pour la filière fruits et légumes s'est réuni le 29 août dernier sous la présidence de Patrick Trillon. À l'ordre du jour : prise de position du Conseil sur l'évolution de l'OCM fruits et légumes dans le cadre de la prochaine réforme de la PAC, réflexion stratégique sur les MIN et les marchés de gros.

Motion du Conseil sur l'évolution de l'OCM fruits et légumes : renforcer l'organisation des producteurs et améliorer les outils de gestion de crise

La Commission européenne a lancé le 4 juin 2012 une consultation publique sur les programmes opérationnels et l'organisation économique dans le secteur des fruits et légumes, en vue d'évaluer le dispositif actuel. Cette évaluation devrait déboucher sur des propositions d'évolution réglementaire dans le cadre de la réforme de la PAC.

La Commission européenne tire en effet un bilan mitigé de l'organisation de la filière fruits et légumes, que ne partagent pas les organisations professionnelles françaises.

Bruxelles souhaite réexaminer le régime d'aide applicable à la filière et s'est fixé les objectifs suivants :

- améliorer la compétitivité de la filière et la capacité des producteurs à réagir et à s'adapter aux évolutions du marché et aux crises imprévues ;
- augmenter la part de valeur ajoutée pour les producteurs, en améliorant notamment leur pouvoir de négociation ;
- augmenter la consommation de fruits et légumes.

Le tout sur fonds de maîtrise du budget européen et de simplification administrative.

Dans cette optique, la Commission a proposé quatre options.

Le Conseil spécialisé de FranceAgriMer, réuni le 29 août, a défini une position détaillée dans une motion ci-jointe, en faveur d'un scénario qui repose sur :

- la mise en place de nouveaux instruments pour renforcer l'organisation des producteurs et améliorer les outils de gestion de crises,
 - la création d'outils spécifiques pour stimuler la compétitivité des producteurs individuels,
- tout en réclamant des précisions de la Commission pour faire évoluer et compléter les outils envisageables dans ce cadre.

Une motion reprenant cette position a été transmise au Ministre par le Président du Conseil spécialisé fruits et légumes.

Il est en outre rappelé que les professionnels sont invités à répondre au questionnaire mis en ligne par la Commission européenne sur son site internet : http://ec.europa.eu/agriculture/fruit-and-vegetables/policy/consultation/index_fr.htm avant le 9 septembre. Chaque réponse doit être personnalisée sous peine de ne pas être comptabilisée.

Réflexion stratégique sur les Marchés d'intérêt national et les marchés de gros en France

Les membres du Conseil spécialisé pour la filière fruits et légumes ont pris connaissance des résultats d'une étude sur les perspectives des MIN et marchés de gros menée en réponse aux préoccupations des grossistes.

FranceAgriMer a lancé cette réflexion afin d'aider les opérateurs des MIN et marchés de gros à développer une vision prospective de leurs activités et de leurs outils sur la base d'une analyse objective.

Les principales conclusions validées par le comité de pilotage de l'étude, regroupant les grossistes, la Fédération française des marchés d'intérêt national (FFMIN), les détaillants de fruits et légumes, les ministères en charge de l'agriculture et du commerce ainsi que FranceAgriMer portent, entre autres, sur les opportunités de développement pour les professionnels des MIN et des marchés de gros dans un contexte de moindre érosion du commerce de détail.

Une action collective est préconisée afin que tous les maillons de la filière se structurent pour s'adapter aux évolutions de la demande des consommateurs. Les produits doivent être travaillés spécifiquement à chaque stade de la filière selon la façon dont ils sont distribués.

Le Conseil a proposé la constitution d'un groupe de travail chargé de :

- mettre en place une réflexion stratégique collective sur la filière fruits et légumes allant du détaillant au producteur, démarche susceptible d'être étendue à d'autres filières ;
- développer la communication sur le métier de grossiste au niveau national ainsi qu'auprès des élus locaux.

Contacts Presse : presse@franceagrimer.fr

Laurence Gibert-Mesnil
Virginie Nicolet

Tél. : 01 73 30 34 05
Tél. : 01 73 30 22 54

laurence.gibert-mesnil@franceagrimer.fr
virginie.nicolet@franceagrimer.fr